

CCAS
COMMUNE DE LAISSEY
DEPARTEMENT DU DOUBS - ARRONDISSEMENT DE BESANCON –
CANTON DE BAUME LES DAMES

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SEANCE DU 6 JUILLET 2020

CONTEXTE : LOI N° 2020-290 DU 23 MARS 2020 D'URGENCE POUR FAIRE FACE A L'EPIDEMIE DE COVID-19 :

EXTRAITS :

- DEROULEMENT : possibilité d'organiser un conseil municipal ou d'administration en audioconférence ou en visioconférence ; ou dans une autre salle plus grande ;
- QUORUM : présence du tiers des membres en exercice (contre la moitié en règle générale) ;
- POUVOIRS : possibilités pour les membres d'être porteurs de deux pouvoirs (contre un en règle générale) ;
- VOTE : possibilités de vote électronique ou de vote par correspondance (hors dans le cadre des scrutins dont la loi commande le caractère secret).

Par suite d'une convocation électronique adressée en date du 26 Juin 2020, les membres composant le Conseil d'Administration du CCAS de Laissey, se sont réunis, en session ordinaire, le 6 Juillet 2020 à 19 H, à la SALLE DES FETES de Laissey (mail à Monsieur le Préfet le 26 Juin 2020), sous la présidence de Monsieur Dominique MESNIER, Président du CCAS de Laissey.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Membres élus présents (dans l'ordre du tableau) : Dominique MESNIER, Aurélie ZAMEUR, Samantha LAGNEAU, Claude ARMAND, Catherine RACQUOT,

Membres désignés par le Maire (dans l'ordre alphabétique) : Anne-Marie ARMAND, Chantal FAWER, Gisèle LINVAL, Annie RENAUD,

Membres Absent(s) excusé(s) : Céline GRUET, Laurence RENAUD,

Pouvoir(s) : Céline GRUET a donné pouvoir à Dominique MESNIER, Laurence RENAUD a donné pouvoir à Chantal FAWER,

Membres Absent(s) :

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité à l'article L2121 – 15 du Code des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Secrétaire de Séance : Aurélie ZAMEUR qui accepte cette fonction.

OBJET DE LA REUNION

1/ Appels des conseillers et installation dans leur fonction

2/ Election du Vice-Président

3/ Présence Verte : convention canicule et point sur le partenariat en cours

4/ Points sur les actions en cours :

- **Subventions déjà versées aux associations**
- **Aides sociales déjà attribuées**
- **Cartes jeunes 2020-2021**
- **Opération Brioches de l'ADAPEI**

5/ Actions à poursuivre ou pas :

- **Repas des Anciens**
- **Colis des Anciens**

6/ Clients EDF en difficultés

7/ Informations sur le budget 2020 et le compte administratif 2019

8/ Question diverses

1/ INSTALLATION DU NOUVEAU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Président fait l'appel nominal de l'ensemble des nouveaux membres et les installera immédiatement dans leur fonction d'administrateur du CCAS de Laissey :

1/ Membres élus par le conseil municipal de Laissey (dans l'ordre du tableau)

- Aurélie ZAMEUR
- Samantha LAGNEAU
- Claude ARMAND
- Catherine RACQUOT
- Céline GRUET

2/ Membres désignés par le Maire suivant arrêté du 18 Juin 2020 (par ordre alphabétique) :

- Anne-Marie ARMAND
- Chantal FAWER
- Gisèle LINVAL
- Annie RENAUD
- Laurence RENAUD

2/ DELIBERATION N° 011-2020 : ELECTION DU VICE-PRESIDENT

Le Président demande aux membres s'il y a des candidats pour le poste de vice-président du CCAS qui aura le rôle de suppléer le Président. Il précise que l'élection se fait à bulletin secret.

Président : Dominique MESNIER

Scrutateurs : Samantha LAGNEAU et Chantal FAWER

Candidat :

- Catherine RACIQUOT

A l'appel de son nom, chaque membre a voté à bulletin secret et a remis son bulletin dans l'urne.

Résultats :

- Nombre de votants : 11
- Nombre de procurations : 2
- Nombre de bulletins : 11
- Bulletin blanc : 1
- Suffrages exprimés : 10
- Majorité absolue : 6

Bulletin blanc : 1

Catherine RACIQUOT : 10

PROCLAMATION DES RESULTATS :

Est élue Vice-Présidente du CCAS à la majorité absolue Madame Catherine RACIQUOT qui est installée immédiatement dans ses fonctions.

3/ DELIBERATION 012-2020 : LA PRESENCE VERTE – CONVENTION CANICULE

Dans un premier temps le Président fait un rappel de la convention entre le CCAS de Laissey et la Présence Verte qui a été reconduite par le CCAS en début d'année 2020 et qui dure depuis 2015. Les personnes fragiles, âgées, handicapées (...) qui le désirent peuvent souscrire un abonnement auprès de cette structure afin d'être équipées d'un bracelet ou d'un collier qui en cas de chute ou de problème prévient la Présence Verte qui intervient tout de suite auprès d'une liste de personnes prédéfinie ou des secours suivant l'urgence. Cela permet le maintien à domicile de ces personnes (qui est généralement une bonne chose).

L'accord entre le CCAS et la Présence Verte est la suivante :

- Prise en charge par le CCAS de la moitié des frais d'installation ; l'autre moitié étant prise en charge par la Présence Verte
- Prise en charge par le CCAS du premier mois d'abonnement

Depuis 2015, onze personnes ont souscrit ce service.

Dans un second temps, le Président rappelle au conseil que l'ensemble des conseillers a validé (par mail – du fait de l'épidémie de la COVID19) la proposition de convention canicule de la Présence Verte à savoir : deux mois gratuits : juillet/août 2020. Si les personnes continuent l'abonnement en septembre, la Présence Verte supporte les deux mois gratuits. Si les personnes stoppent le service à partir de septembre ; le CCAS supporte financièrement le mois de juillet et la Présence Verte supporte le mois d'août.

Les 30 personnes de plus de 80 ans de Laissey ont reçu directement dans leur boîte aux lettres une information sur cette proposition.

Précision de dernière minute :

Une prise de contact a été faite par Aurélie ZAMEUR afin que la convention canicule se prolonge jusqu'en septembre 2020, le CCAS prendra en charge non pas le mois de juillet mais le mois de septembre du fait des délais tardifs d'information à la population.

L'EXPOSE DU PRESIDENT ENTENDU ET APRES DELIBERATION,

Le Conseil d'Administration à l'unanimité valide la convention « canicule » avec La Présence Verte, autorise le Président à la signer et accepte de supporter financièrement le mois de septembre pour les administrés qui auraient fait le choix de ne pas poursuivre le service.

4/ POINTS SUR LES ACTIONS EN COURS

4.1 SUBVENTIONS VERSEES AUX ASSOCIATIONS

A/ Le Président informe le Conseil d'Administration que lors de l'élaboration du budget le 4 Février 2020, il a été décidé le versement de subvention à des associations :

- 200 € à l'association Semons l'Espoir de Besançon
- 200 € à l'Epicerie solidaire de Baume les Dames pour 200 € (CCAS de Baume les Dames)
- 100 € à l'association Oncodoubs de Besançon
- 100 € à l'association JPA Jeunesse au Plein Air de Besançon

A la demande du gouvernement, ces subventions ont été versées pendant le confinement pour ne pas mettre en difficulté les associations, ce qui a été fait.

B/ Le Président soumet la demande de subvention reçue de la Banque Alimentaire de Franche-Comté.

L'EXPOSE DU PRESIDENT ENTENDU ET APRES DELIBERATION,

Le Conseil d'administration, à l'unanimité, préfère ne pas faire de versement au vu de l'excédent de 214.82 € qu'il est préférable de garder pour une aide d'urgence sur la Commune.

C/ Le Président fait part au Conseil de la lettre de remerciement reçue de JPA pour la subvention reçue.

4.2 AIDES SOCIALES DEJA ATTRIBUEES

A/ DOSSIER ADMINISTRE A :

Le Président fait part au Conseil du dossier de l'administré A qui s'est trouvé financièrement en difficulté. Il avait saisi les services sociaux de Baume les Dames, qui lui a monté son dossier de demande de RSA + APL. Toutefois sa ligne de téléphone lui a été coupée pour non-paiement de trois factures pour un montant total de 148.33 €. Il ne pouvait pas rester sans téléphone, le Président s'est donc engagé auprès d'Orange à ce que le CCAS paie la dette mais remette la ligne de téléphone immédiatement en service, ce qui a été accepté pas sans mal ! D'autre part, cet administré dont le RSA ne serait versé que dans plusieurs semaines, devait se rendre souvent à BESANCON, il a demandé une petite aide financière pour acheter des billets de train et de bus.

Le CCAS de Laissey :

- A payé la dette d'Orange pour un montant de 148.33 €
- A versé la somme de 100 € à cet administré pour l'achat de titres de transport

B/ AIDE D'URGENCE MONTANT MAXIMUM DELEGUE AU PRESIDENT

Le Président informe le Conseil que le CCAS lui a accordé le 4 février 2020, une pleine délégation pour les situations d'urgence (alimentaire, énergétique, téléphonique, vestimentaires...) pour un montant maximum de 150 €. Le Président doit bien entendu rendre compte au CCAS de toutes ses interventions d'urgence.

4.3 OPERATION CARTES JEUNES

Le Président informe le Conseil que ce dernier a reconduit l'opération Cartes Jeunes 2020-2021. Le CCAS de Laissey organise cette opération depuis au moins 20 ans.

Pour cette année, 50 cartes jeunes ont été commandées auprès du CRIJ (Centre Régional d'Informations Jeunesse) + commande complémentaire si besoin.

Elles sont achetées par le CCAS au prix de 7 euros l'unité. Et revendues aux jeunes domiciliés à Laissey qui ont entre 0 et 29 ans inclus 2 € la carte.

Le Président précise que la population ciblée est d'environ 100 personnes concernées et qu'il y a la possibilité de repasser commande de cartes jeunes en cas de manque.

Annie RENAUD demande pourquoi ne pas distribuer une carte jeune à l'ensemble des 100 personnes concernées ?

Le Président répond que toutes les personnes concernées ne sont pas forcément intéressées par la carte jeune et que certaines personnes l'ont déjà gratuitement auprès du CE de leur entreprise ou de leur collège ou lycée...

4.4/ OPERATION BRIOCHES DE L'ADAPEI

Le Président informe le Conseil que ce dernier s'était inscrit à l'opération Brioches de l'ADAPEI qui devait se dérouler du 30 MARS au 4 AVRIL 2020 et que 100 brioches avaient été commandées. Le CCAS participe à cette opération depuis au moins 20 ans aussi.

Du fait de l'épidémie de coronavirus, l'ADAPEI a annulé l'Opération Brioches pour l'année 2020. Elle n'a pas eu lieu.

5/ ACTIONS DU CCAS DE LAISSEY

5.1 REPAS DES ANCIENS

Le Président informe le Conseil que le CCAS organise depuis toujours le repas des Anciens et ce le dernier dimanche du mois de novembre. Sont conviés les personnes âgées de 65 ans et plus.

Courant septembre/octobre une invitation au repas est adressée aux Anciens de plus de 65 ans. Ils doivent répondre s'ils participent au repas ou s'ils veulent un colis (+ de 70ans uniquement).

Toutes les dépenses sont prises en charge par le CCAS :

- Décoration de la salle
- Traiteur – dernièrement le restaurant Laissey-vous tenter
- Les vins, les boissons, les papillotes, les clémentines...
- Le DJ
- Un petit cadeau est acheté tous les ans pour orner la table (un stylo « Laissey », un porte-clés, une pochette...). L'année dernière un porte-clés lampe « Laissey »
- Et une rose est offerte à chaque femme

Cette journée commence par un apéritif concert donné par l'harmonie fanfare de Roche Laissey auquel sont conviés tous les conseillers municipaux et les agents communaux.

Le repas est animé par un musicien/chanteur : le gendre de Gaston PLANET, Monsieur Didier GIROD.

Sont conviés aussi à ce repas, le Président et son épouse, les trois adjoints et leurs conjoints.

En 2019 :

- 96 invitations ont été envoyées
- 46 Anciens ont répondu présent au repas
- Le montant du repas était de 28 € par personne (café et pain compris)

L'EXPOSE DU PRESIDENT ENTENDU ET APRES DELIBERATION,

Le Conseil d'Administration à l'unanimité :

- valide de continuer l'organisation du repas des Anciens pour les personnes de 65 ans et plus
- valide d'acheter un petit cadeau
- valide de prendre en charge l'ensemble des dépenses liés à cette journée
- décide de choisir le traiteur et le menu lors d'un prochain CA

5.2 COLIS DES ANCIENS

Le Président informe le Conseil que s'ils ne peuvent pas venir au repas ou qu'ils ne souhaitent pas venir tout simplement, les personnes âgées de 70 ans et plus reçoivent un colis de Noël pour ceux domiciliés chez eux. Colis distribués par les membres du CCAS et les conseillers municipaux constitués en équipe. Pour les Anciens hospitalisés une boîte de chocolat d'un montant équivalent est offerte.

En 2019 :

- 26 colis ont été distribués
- 4 boîtes de chocolats
- le colis de Noël était à 25 € l'unité conçu par le restaurant « Laissey-vous tenter » avec des produits régionaux
- la boîte de chocolats à 25 € l'unité aussi

L'EXPOSE DU PRESIDENT ENTENDU ET APRES DELIBERATION,

Le Conseil d'Administration à l'unanimité :

- valide l'offre d'un colis de Noël aux personnes de 70 ans qui ne viennent pas au repas et des chocolats aux Anciens Hospitalisés
- fixe le prix du colis et de la boîte de chocolats à 25 €
- décide de choisir le colis et les chocolats lors d'un prochain CA

Après comptage, il s'avère que 20 Anciens n'ont rien pour deux raisons soit ils n'ont pas atteint l'âge (70 ans) soit ils ne veulent rien volontairement. Une réflexion se fait sur la création d'un club seniors, sur une autre animation à proposer aux Anciens...

Les anciens membres du CCAS ne sont pas favorables à ce que le CCAS s'occupe de cela (mauvaises expériences et n'ont plus l'énergie). C'est donc la commission 4 « animation » qui traitera de cette réflexion.

6/ CLIENTS EDF EN DIFFICULTES

Le Président présente au Conseil les états des clients EDF en difficulté. EDF adresse au CCAS les dossiers de personnes qui ne paient pas leur électricité afin de savoir si le CCAS souhaite aider ces personnes.

Il rappelle que le CCAS n'est jamais intervenu sans que les intéressés ne l'aient sollicité. Il est difficile de s'immiscer dans la vie privée des gens sans leur consentement. Par contre à chaque fois que les intéressés ont sollicité le CCAS celui-ci est intervenu.

ETAT CLIENTS EDF EN DIFFICULTE :

- LE 21/03/2020
FOYER A 274.84 €
FOYER B 398.73 €
- LE 24/03/2020

FOYER C 62.70 €
 - LE 30 MARS 2020
 FOYER D 625.78 €
 - LE 03/06/2020
 FOYER D 679.11 €
 - LE 12/06/2020
 FOYER E 414.62 €
 FOYER B 275.45 €

L'EXPOSE DU PRESIDENT ENTENDU ET APRES DELIBERATION,

Le Conseil d'Administration à l'unanimité décide de ne pas verser d'aide financière pour les dossiers EDF Clients en difficulté sans la demande préalable du foyer concerné.

7/ INFORMATIONS SUR LE BUDGET 2020 ET LE COMPTE ADMINISTRATIF 2019

7.1 COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Le Président présente le compte administratif 2019 (par chapitre) du CCAS 2019 tel que ci-dessous :

COMPTES	BP 2019	REALISE 2019
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
CHAPITRE 011 CHARGES A CARACTERES GENERAL	3 500.00	3 481.45
CHAPITRE 65 CHARGES DE GESTION COURANTE	1 500.00	1 037.71
TOTAL DEPENSES	5 000.00	4 519.16
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
CHAPITRE 002 EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	1 129.98	0.00
CHAPITRE 70 PRODUIT DES SERVICES	104.00	104.00
CHAPITRE 74 PARTICIPATIONS ET DOTATIONS	4 500.00	4 500.00
TOTAL RECETTES	5 733.98	4 604.00
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	733.98	84.84

Le Président détaille le compte administratif comme suit :

LES DEPENSES : 4519.16 €

⇒ Chapitre 011

- Le repas et les colis des Anciens 2019 pour 3481.45 €.

⇒ Chapitre 65

- Une aide d'urgence alimentaire pour 133.81 €

- Cartes jeunes achetées : 52 cartes x 7 € = 364 €

- Souscription à présence verte pour 39.90 € (1 nouvel abonnement)

- Subvention à l'Épicerie Solidaire de Baume les Dames : 200 € + à l'association Semons l'Espoir : 200 € + à l'association Oncodoubs 100 €

LES RECETTES : 4600 €

⇒ Chapitre 002

- Report des résultats antérieurs : 1129.98 €

⇒ Chapitre 70

- Vente de 52 cartes jeunes à 2 € : 104 €

⇒ Chapitre 74

- Subvention du budget communal : 4500 €

7.2 BUDGET 2020

Le Président présente au Conseil le budget primitif 2020 du CCAS comme ci-dessous :

COMPTES	BP 2019	REAL 2019	BP 2020	COMMENTAIRES
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
6257 Réceptions	3 500.00	3 481.45	4 000.00	Repas des anciens + colis des anciens
TOTAL 011 CHARGES A CARACTERES GENERAL	3 500.00	3 481.45	4 000.00	
6561 Secours	500.00	133.81	500.00	En 2020 : déjà versé aide d'urgence factures Orange 148.33 € + aide financière pour achat billet de train et bus 100 €
6562 Aides	500.00	403.90	500.00	En 2020 : 50 cartes jeunes à 7€ = 350 € + Participation à Présence Verte 150 € (déjà versé inscription 39.90 € = 1 nouvel abonnement)
6574 Sub fonctionnement aux organ droit privé	500.00	500.00	600.00	Subventions aux associations déjà versées : - semons l'espoir 200 € + épicerie solidaire BLD 200 € + Oncodoubs 100 € + JPA 100 €
TOTAL 65 CHARGES DE GESTION COURANTE	1 500.00	1 037.71	1 600.00	
TOTAL DEPENSES	5 000.00	4 519.16	5 600.00	
RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
002 Excédent antérieur reporté	1 129.98	0.00	1 214.82	Affectation résultats antérieurs
TOTAL 002 EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	1 129.98	0.00	1 214.82	
7063 Redevance services sportifs	0.00	0.00		
70632 Redevance à caractère de loisirs	104.00	104.00	100.00	Vente des cartes jeunes à 2 € l'unité (50 x 2 €)
TOTAL 70 PRODUIT DES ERVICES	104.00	104.00	100.00	
74741 Participation des communes	4 500.00	4 500.00	4 500.00	Subvention de la Commune
TOTAL 74 PARTICIPATIONS ET DOTATIONS	4 500.00	4 500.00	4 500.00	
TOTAL RECETTES	5 733.98	4 604.00	5 814.82	
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	733.98	84.84	214.82	

8/ QUESTIONS DIVERSES

1/ Catherine RACIQUOT demande comment se déroule une sollicitation ponctuelle ou une demande au CCAS ?

Le Président répond que : un contact est pris en premier lieu avec la secrétaire qui initialise le dossier puis en informe le Président, le Vice-Président, qui feront ensuite une information aux membres du CCAS lors d'un CA. Ce sont le Président et le Vice-Président qui traitent les questions d'urgence.

2/ La fréquence des réunions du CCAS est d'environ 3 par an.

L'ordre du jour étant épuisé,
Les Conseillers n'ayant plus de questions,
Le Président lève la séance à 20H45.

Fait à Laissey, le 6 Juillet 2020
Le Président du CCAS de Laissey,
Dominique MESNIER

Affiché le : 7 Juillet 2020
Retrait affichage le :

